

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

SEANCE DU 13 JUIN 2025

Le treize juin deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : DÉNOUE Joël à NEBOUT Franck, MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel et CATINOT Isabelle à MEIGNEIN Christine.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BOIBELET AVRIL Elsa

N° 2025-05-11

MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER DE L'ESPACE DEFRANCE

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2024-03-04, en date du 12 avril 2024, elle l'avait autorisé à déposer une demande de permis d'aménager pour le projet d'aménagement du lotissement de l'Espace DEFRANCE.

Il ajoute que ce dossier, référencé PA 016 175 24 W0002 a été accepté le 14 novembre 2024 par arrêté n° A 2024 164.

Il souligne que des modifications ont dû être apportées au projet initial notamment en ce qui concerne la destination des différents bâtiments à construire ainsi que leur nombre et que ces modifications rendent indispensable le dépôt d'un permis d'aménager modificatif.

Il présente le plan modifié du projet et sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer et déposer une demande de permis d'aménager modificatif.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1111-1 et suivants,
- Vu l'article R 423-1 du Code de l'Urbanisme,
- Considérant que le projet répond aux critères exigés par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et particulièrement à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévue,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis d'aménager modificatif pour le projet de lotissement de l'Espace DEFRANCE,

